

**Réunion d'arpentage du dossier de présentation du projet
à Challex, mardi 09 juin 2026**

SALLE/ADRESSE : Salle Jean-Antoine Lépine,
400 rue de la Mairie, 01630 Challex

PARTICIPANTS : 59 participant.es

DÉBUT > FIN : 18h40 à 21h10

Equipe du débat - Commission particulière du débat public (CPDP) :

M. David CHEVALLIER - Président de la CPDP
M. Nicolas Le MÉHAUTÉ - Membre de la CPDP
Mme Véronique MOREL - Membre de la CPDP
Mme Dominique SIMON - Membre de la CPDP

Accueil républicain

Mme Aline HOFER-FAVRE - Maire de Challex

M. David CHEVALLIER - Président de la CPDP

On va démarrer cette soirée. Bonsoir à toutes et à tous. Je suis David Chevallier, le président de l'équipe du débat sur le projet d'accélérateur de particules du CERN. Donc, une première soirée sur les territoires. On a déjà fait une réunion d'ouverture le 4 juin, la semaine dernière à Archamps. Juste sur les aspects très pratiques pour les personnes qui ne veulent pas être pris en images, filmés, les tables sont de ce côté. Je crois que ça a été indiqué à l'entrée, mais je vous le redis. Et puis, je laisse la parole à Aline Hofer, maire de Challex, pour l'accueil.

Mme Aline HOFER – Maire de Challex

Merci. Bonsoir à toutes et à tous. Votre présence témoigne de l'intérêt que vous portez à cette démarche de concertation et d'échange. Je vous souhaite la bienvenue à Challex. Cette étape est essentielle pour enrichir la réflexion collective et contribuer à la qualité des décisions qui seront prises dans le futur. Je vous souhaite de bons échanges riches, constructifs et un excellent travail autour des ateliers qui vous seront proposés. Merci à vous.

M. David CHEVALLIER - Président de la CPDP

Merci beaucoup, Madame la maire. Pour ce qui est de ce soir, ce qu'on vous propose, c'est de découvrir le dossier de présentation du projet. Vous savez peut-être qu'un débat public s'organise à partir de ce document. Le dossier de la maîtrise d'ouvrage, c'est son nom. Vous nous entendrez parler du DMO pour faire plus court. Le dossier de la maîtrise d'ouvrage, c'est un document qui est produit par le porteur de projet à l'entrée du débat, qui donne le plus d'informations possible à date, au moment où le débat s'ouvre. Ce qu'on vous propose, c'est d'en prendre connaissance ce soir, nous indiquer ce que vous apprenez dans cette lecture-là, nous indiquer aussi ce qui ne vous semble pas clair, ce qui manque, etc.. Ça va vous nourrir, vous, d'informations pour pouvoir participer aux différents temps du débat qu'on vous présentera. Et ça va nous aider, nous aussi, dans l'organisation du débat, à partir en particulier, des doutes que vous avez, des besoins d'informations que vous

Je précise tout de suite que cette réunion va être doublée demain soir à Cruseilles, exactement le même format, mais du côté haut-savoyard. Et je précise aussi que le CERN n'est pas présent, donc vous n'aurez pas de réponse ce soir de la part du porteur de projet, mais les questions que vous aurez seront bien entendu reversées dans les temps du débat.

Pour ce qui est du menu de ce soir. On va vous présenter un petit peu ce qu'on a prévu, nous, dans le débat public. Pourquoi on organise ce débat, déjà ? Quelles sont les modalités également de ce débat public ? Et ensuite, ce travail sur table où vous aurez à lire collectivement - on vous expliquera la méthode qu'on vous propose - lire collectivement le dossier et puis faire des restitutions par table pour nous dire ce que vous avez appris, ce qui vous manque, etc.. C'est une méthode qui permet de ne pas lire les 140 pages, mais d'en avoir une connaissance quand même.

Je peux appeler mes collègues de la Commission particulière du débat public, Nicolas Le Méhauté, Dominique Simon et Véronique Morel. On est dix personnes en tout, vous verrez sur le site Internet, et vous nous verrez tout au long des quatre mois de ce débat.

D'abord, pour préciser un peu dans quel cadre législatif on intervient. Le droit de la participation, il est né dans les années 90. Il y a un élément central, c'est le principe 10 de la Déclaration de Rio de 1992. Dès qu'il s'agit d'un projet qui a un fort impact environnemental, à partir de cette Déclaration de Rio, on considère que la participation du public est essentielle. Cette participation du public, elle se fait à travers l'accès à l'information. Il faut déjà que le public puisse avoir accès à l'information et ensuite qu'il puisse s'inscrire dans le processus de décision, c'est-à-dire qu'il puisse donner son avis et qu'il y ait une clarté sur comment son avis est pris en compte.

Cet élément, il a été traduit en France à travers la création de la Commission nationale du débat public, une autorité administrative indépendante qui a maintenant 30 ans et qui est chargée de garantir le droit à l'information et à la participation de toutes les personnes aux décisions qui concernent l'environnement. Cet élément de « toutes les personnes » est vraiment important et vous le verrez dans nos principes ensuite. Il y a vraiment l'idée que chaque personne qui s'intéresse au projet, qui se sent impliquée, qui veut s'impliquer, puisse le faire. C'est traduit dans l'article 7 de la Charte de

l'environnement. Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et par le porteur de projet, bien sûr, et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.

Concrètement, la Commission nationale du débat public, c'est une autorité administrative indépendante, autorité parce qu'elle est habilitée à prendre des décisions en son nom propre, et indépendante parce qu'elle ne dépend pas des responsables du projet ni des pouvoirs politiques.

Qu'est-ce qu'on débat dans un temps de débat public ? Là, je vous renvoie à l'article L121-1 du Code de l'environnement qui, pour le coup, est très clair. On débat de l'opportunité. L'opportunité, c'est compris au sens : Est-ce qu'on fait ou pas ce projet ? Ce qui veut dire que quand il y a un débat public sous l'égide de la Commission nationale du débat public, on doit pouvoir débattre à un moment où les décisions ne sont pas prises. C'est le cas ici dans le projet du CERN. Les décisions seront prises en 2028 ou 2029. Donc, on est encore dans un moment où on peut dire *stop* ou *on y va*. On doit pouvoir présenter les objectifs de ce projet et on doit pouvoir en présenter les caractéristiques principales, à quoi va ressembler ce projet. On doit pouvoir avoir des éléments sur les enjeux socio-économiques, qu'est-ce que ça va faire particulièrement sur le territoire, et puis les impacts significatifs sur l'environnement, et également sur l'aménagement du territoire.

On doit pouvoir également présenter des solutions alternatives. Non seulement des solutions alternatives, mais aussi présenter un scénario où le projet ne se fait pas, ce qu'on appelle un scénario zéro. Si le projet ne se fait pas, qu'est-ce qui va se passer ? Les alternatives, vous le verrez dans le dossier de la maîtrise d'ouvrage, il peut y avoir des alternatives techniques, le collisionneur est circulaire, il peut être linéaire. Il y a plusieurs alternatives qui sont présentées dans le dossier, mais c'est aussi dans le temps du débat public, d'autres alternatives qui peuvent émerger de la part d'acteurs ou de la part du public en proposant des alternatives. Les alternatives, l'absence de mise en œuvre, et ensuite, les modalités d'information et de participation du public.

Les principes de la CNDP - je vous l'ai dit - c'est l'indépendance, la neutralité par rapport au projet. Nous, dans cette salle, on est les personnes qui ne prenons pas part au débat. On n'a pas d'opinion sur le projet. Ça, c'est pour vous permettre, vous, en salle, de pouvoir affirmer vos opinions ou de pouvoir vous faire une opinion ou de pouvoir venir chercher une information. La transparence, ça, c'est une exigence qu'on s'applique sur le fait qu'on rend tout transparent et en particulier, vous verrez sur notre site Internet qu'il y a énormément de documents, que les comptes rendus des réunions sont mis en ligne, les vidéos aussi des réunions. On rend public tout ce qu'on nous transmet et qui concourt à la bonne avancée du débat public.

L'argumentation. Ça, c'est un élément important également. Nous, à la CNDP, on n'organise pas de référendum. On ne va compter le nombre de personnes qui sont pour, contre ou qui hésitent. On va commencer à entendre les arguments à partir du « parce que ». « Je suis pour, je suis contre, j'hésite, parce que... » Et c'est ce qu'on va noter, et c'est un peu la particularité aussi du compte rendu qu'on fait à la fin, c'est qu'il va lister toutes les opinions, toutes les questions qui vont être proposées, qu'on l'ait entendu une fois ou qu'on l'ait entendu des dizaines et des dizaines de fois.

L'égalité de traitement, c'est le fait qu'il n'y a pas de parole plus haute que l'autre chez nous. Toutes les contributions ont le même poids. Et puis, l'inclusion, c'est le fait de favoriser la présence d'une diversité de personnes. Et ça se joue notamment dans le fait de proposer des formats qui sont variés tout au long du débat public. Ce qui est le plus connu, c'est les réunions publiques, mais il y a d'autres formes. On vous les présentera. Il y a des formes où on va dans les espaces publics, il y a des formes où on s'adresse à des publics en particulier pour favoriser cette inclusion.

Pourquoi ce débat ? Il y a une co-saisine du CERN et de RTE, puisqu'il y a des branchements électriques qui sont prévus. C'est ces deux acteurs-là, ces deux porteurs de projet qui ont fait une co-saisine le 20 octobre sur ce projet de futur collisionneur circulaire. La CNDP a considéré effectivement que ce projet comporte des impacts significatifs sur l'environnement et qu'effectivement, il fallait faire un débat public. Ce débat public, il a démarré le 2 juin et il se terminera le 1^{er} octobre. Sur les principales étapes du débat public, le 5 novembre, la CNDP a pris la décision d'organiser ce débat.

On a organisé une équipe du débat. Comme je vous le disais, vous nous voyez là en photo, l'équipe au complet. On est une dizaine de personnes. On a fait de nombreux entretiens préalables, pris connaissance du dossier, travaillé avec le CERN à ce qu'il présente un dossier de la maîtrise d'ouvrage le plus complet et le plus clair possible.

Et on a ouvert le débat public le 2 juin. Il se terminera le 1^{er} octobre, mais le débat ne se termine pas à ce moment-là, puisque nous, à partir du 2 octobre, équipe du débat, on va rédiger le compte rendu des échanges qu'on aura entendu dans tout le temps du débat public. On le rendra public début décembre 2026, c'est-à-dire au plus tard le 1^{er} décembre 2026. Il est rendu public, il est envoyé à la maîtrise d'ouvrage. Et là, la maîtrise d'ouvrage, donc le CERN et RTE, ont trois mois pour répondre à notre compte rendu.

Comme je vous le disais, on aura une présentation qui sera une cartographie, une présentation de l'ensemble des avis. La Commission nationale du débat public, comme on est neutre, on ne va pas prendre position sur le projet, mais on va lister tout ce qu'on a entendu. Et la responsabilité revient au CERN, trois mois après cette publication - début mars ou plus tard, avant le 1^{er} mars - de répondre à ce compte rendu. Cette réponse, elle peut être : « J'ai entendu ce qui s'est dit dans le débat et j'arrête le projet - J'ai entendu ce qui s'est dit dans le débat, je continue le projet tel qu'il est. - J'ai entendu ce qui s'est dit dans le débat, j'apporte des modifications dans mon projet pour mieux prendre en compte tel ou tel aspect qui ont paru important pour le public. »

Globalement, dans les statistiques de la CNDP, sur une trentaine d'années d'exercice, on a un projet sur dix qui est arrêté au stade du débat public, six projets sur dix qui comportent des modifications des caractéristiques, donc une modification assez importante. Ça peut être un parc éolien qui va être déplacé, qui va être plus petit. Pour un projet qui n'est pas très loin sur le débat public EPR2 de centrales nucléaires d'EDF, dans le Bugey, ça a été d'ajouter des éléments pour mieux prendre en compte l'impact environnemental, en particulier la sortie de de l'eau, de rendre une eau moins chaude que les caractéristiques du projet initial le prévoyaient. Voilà un peu pour les exemples.

Dans les temps de travail qu'on a fait au préalable et au regard de l'article de loi que je vous ai montré, c'est-à-dire notre feuille de route, qu'est-ce qu'on peut et qu'est-ce qu'on doit faire, on a traduit quatre grandes questions à se poser dans le temps du débat. Ça ne veut pas dire qu'il n'y aura pas d'autres questions qui vont venir. Il peut très bien y avoir dans les temps d'échanges des thématiques nouvelles qui arriveront et on s'est laissé notamment une réunion à la fin pour traiter de thématiques que nous, on n'aurait pas vu venir, mais qui serait importante pour le public. Mais en tous les cas, on démarre avec ces quatre questions.

La première, c'est Sciences et société, opportunité et alternatives. Il est important de connaître les objectifs de ce projet, pourquoi on fait ce projet, et également de savoir quelle place pour les citoyens et les citoyennes dans les projets scientifiques de grande ampleur. On débat sur ce projet, mais il y a une stratégie européenne de la physique des particules, par exemple, que le public ne connaît pas puisque cette stratégie européenne n'a pas été discutée avec les citoyens et les citoyennes. Donc, c'est important d'en prendre connaissance et c'est important de se poser des questions autour de quelles relations on a entre les chercheurs et les citoyens et citoyennes. Ensuite, les questions que je vous ai présentées en amont. Que se passerait-il si ce projet ne se faisait pas ? Et quelles alternatives sont possibles ?

Ensuite, la deuxième famille de questions, ça va être la présentation des caractéristiques du projet, y compris la gouvernance du projet, comment ce projet se décide, et les questions de coûts et de financement, de rentabilité, incluant - et vous le verrez dans la lecture du document - les deux projets, puisqu'il y a un projet de FCC-ee et ensuite un autre projet qui s'installerait, le FCC-hh. Savoir ce qu'on connaît à ce stade de ce projet et de savoir comment la décision va être prise. On a commencé à aborder cette question-là lors de la réunion d'ouverture le 4 juin dernier. Comment et quand sera prise cette décision ? En France, qui décide ? Le coût du projet, le financement aussi de ce projet ? Et puis, les coûts et bénéfices du projet, notamment, au regard des enjeux qui sont les enjeux environnementaux et les ressources disponibles.

Les deux autres thématiques identifiées : les effets et les impacts socio-économiques et l'aménagement du territoire. Là aussi, une belle famille de questions. Impact du projet sur l'emploi, l'économie locale, les activités

existantes, les effets possibles sur le logement, les mobilités, les services publics, et en distinguant aussi selon les phases du projet, en particulier la phase chantier et la phase exploitation. Les impacts sur le foncier, et notamment sur les surfaces et sur l'activité agricole. Et puis les impacts sur le paysage, le cadre de vie, les usages, comment on vit sur un territoire, si ce projet se faisait.

Et puis, dernière famille, les effets et les impacts environnementaux. Là, en distinguant bien la phase chantier de la phase exploitation, notamment des impacts sur le sous-sol, les nappes phréatiques et les équilibres hydrogéologiques. Les risques aussi sur les usages de l'eau, la quantité et la qualité, et le partage de cette eau, les volumes de matériaux à excaver et comment ils seraient stockés, où ils seraient stockés, traités ou valorisés de manière intermédiaire ou définitive, et les impacts du projet sur les milieux naturels, la biodiversité et le bilan carbone global du projet. Vous voyez, déjà quatre grandes familles, beaucoup de questions. Vous verrez tout à l'heure qu'on les a organisées sur des temps spécifiques, en particulier sur des réunions thématiques. Je laisse Véronique présenter les modalités.

Mme Véronique MOREL - Membre de la CPDP

Bonjour à toutes et à tous. Sur les modalités, vous avez sur cette page un récapitulatif assez synthétique des réunions ou des temps de rencontres les plus importants. Le débat a ouvert le 2 juin. On avait déjà à ce moment-là certaines contributions d'acteurs qui ont relu le dossier du projet et qui nous ont fait une relecture avec des questions, des étonnements, des informations manquantes, etc.. La réunion d'ouverture du débat a eu lieu le 4 juin, jeudi dernier, à Archamps et nous sommes ici dans le premier atelier de relecture qui sera doublé, comme disait David, demain soir à Cruseilles.

Ensuite, on a une série de réunions thématiques sur la Science, par exemple, le 17 juin à Lyon. Vous voyez qu'on va un peu plus loin aussi que le territoire proche, parce que c'est des questions qui peuvent aussi intéresser des personnes venant de différents endroits. Quelles attentes pour la science sur ce projet ? Quelles sont les opportunités, les alternatives qu'on pourrait proposer par rapport à ce projet ? La question des matériaux excavés le 2 juillet à Annemasse. L'eau et l'hydrogéologie le 8 juillet à Saint-Julien.

Un retour d'expérience sur les équipements existants du CERN, sur la base d'un document qui est déjà en ligne, qui a été travaillé par le CERN à notre demande pour rendre compte déjà de ce qui s'est passé avec les équipements passés, quels sont les différents apports, les contraintes, les enseignements tirés.

Ensuite, on aura encore des animations sur le terrain, l'Observatoire de la Lèbe. Un temps important fin août qu'on a appelé le Forum du Débat, où les publics, vous pourrez venir, rencontrer différents acteurs et porteurs d'arguments ou d'opinions sur ce projet dans un petit ... comme un salon grand public avec des stands animés avec différents temps de tables rondes et de restitution de travaux. Et en septembre, on abordera les impacts socio-économiques, le coût, les financements, et puis le cycle complet, l'énergie, le raccordement. Et comme disait David, on se laisse une réunion le 24 septembre pour des sujets à approfondir qui pourraient sortir de ce débat, être amenés par le public et qu'on traitera à ce moment-là. Et la réunion de clôture sera le 30 septembre, salle encore à définir, mais pas très loin de chez vous.

Pour vous montrer un petit peu à quoi peuvent ressembler nos modalités, on a aussi tout ce qui s'appelle la présence sur le terrain. On appelle ça « l'aller vers ». Là, c'est issu d'un autre débat, d'une autre concertation, bien sûr, puisqu'on n'a pas commencé, mais on va aller sur des marchés, on va aller dans des espaces, dans des centres commerciaux, à des endroits où il y a du passage, il y a des gens qui sont là et qui peuvent avoir envie de prendre de l'information ou d'exprimer des opinions sur le projet.

Et puis, on a composé également, comme assez souvent sur les débats publics, à un groupe de citoyens. Là, on a choisi d'avoir un groupe de citoyens jeunes de 18 à 28 ans. Ils ont déjà commencé à travailler, ils sont 28, ils habitent dans toute la région. On les a réunis une première fois le 30 mai dernier, donc ça fait une dizaine de jours. Ça nous paraît pertinent de faire travailler des jeunes citoyens, surtout pour un projet qui s'inscrit dans un temps long comme celui-ci. Finalement, ils ne sont pas aux manettes, ils ne prennent pas les décisions, mais c'est eux qui auront à vivre avec ce projet ou sans ce projet. Qu'est-ce qu'ils en pensent ? Qu'est-ce qu'ils en attendent ?

Ils seront mobilisés. Ils sont déjà au travail. Voilà une photo de la session du 30 mai dernier, on était à Annecy. Ils seront mobilisés particulièrement sur des questions Sciences et société, mais ils ont aussi énormément de questions à poser déjà. Donc, ça promet d'être très intéressant.

On a également des modalités spécifiques qu'on destine aux jeunes publics, par exemple des lycéens. On a développé un *jeu sérieux* qui permet de rentrer dans le projet et de commencer à développer des arguments, de se forger une opinion ou de faire surgir des questions qu'on va utiliser auprès de lycées de la région. Et également, on a des partenariats avec plusieurs universités ou écoles pour des étudiants un peu plus âgés que les lycéens.

Et finalement, en ligne, vous pouvez participer déjà. Il y a quelques contributions, quelques questions déjà qui sont arrivées. On a une plateforme participative, vous pouvez déposer des questions et nous, on fait un suivi derrière et on obtient en général... l'idée, c'est d'obtenir une réponse sous 15 jours, argumentée, à une question. Les acteurs peuvent également publier... Ce sont des acteurs constitués, des personnes morales, on va dire, des collectifs, des associations, des collectivités, des entreprises, des CCI, enfin qui le souhaite peut produire un avis argumenté également qui est valorisé d'une manière particulière sur la plateforme du débat. Ça s'appelle un cahier d'acteurs. Le kit du débat, c'est un petit kit d'animation pour des personnes qui auraient envie d'animer un débat avec leurs proches, leurs amis, ou dans un environnement, en tout cas en dehors de ce qu'on propose nous, un petit peu en plus. Et puis, on a tous les comptes rendus, les webinaires, les *replays*, les verbatims, c'est-à-dire la retranscription de tout ce qui se dit, vraiment les paroles qui sont dites en réunion et dont on se sert après pour le compte rendu.

Vous avez le programme de tous les événements qui sont proposés. Est-ce qu'il y a encore quelque chose sur les modalités ? Je ne sais pas. Non ? Je crois qu'avant de passer à cette séquence d'arpentage, on va ouvrir un petit temps de questions-réponses, déjà, sur ce qu'on vient de vous présenter, le débat, les modalités, la CNDP, etc..

M. David CHEVALLIER - Président de la CPDP

Est-ce que vous avez, par rapport à cette présentation, des questions, des doutes ou des choses que vous avez envie d'exprimer ? Quand vous prenez la parole, merci de vous lever, d'indiquer vos noms, prénoms et si vous êtes d'une organisation, d'indiquer cette organisation. Est-ce que tout vous a paru clair ? Est-ce que vous avez des doutes ? Allez-y, oui. Attendez le micro. Il arrive...

M. Rémi FONTAINE - Participant

Oui, bonsoir tout le monde. Je m'appelle Rémi Fontaine, je suis géologue à la retraite habitant le Pays de Gex. J'avais une question regardant le planning des réunions, le planning de REX - retour sur expérience. J'ai l'impression qu'on va peut-être oublier de parler de l'impact environnemental de la présence du LEP - LHC. Retour d'expérience sur le LEP. C'est expérience physique ou est-ce qu'on va faire un bilan total environnemental ?

M. David CHEVALLIER - Président de la CPDP

Non, il est plus large que ça, effectivement. La réunion du 20 juillet, qui est en webinaire, elle permettra effectivement de parler d'un retour d'expérience global. L'idée étant, puisque le CERN a déjà fait un premier collisionneur qui est en fonctionnement, qu'est-ce qu'on en apprendrait qui nous permettrait de questionner le projet de FCC ? On est sur quelque chose d'un peu plus large que le projet scientifique.

M. Rémi FONTAINE - Participant

Oui, j'ai une deuxième question, c'est sur le planning des études du CERN, le planning futur.

M. David CHEVALLIER - Président de la CPDP

Mettez bien votre micro.

M. Rémi FONTAINE - Participant

Excusez-moi, mais pour moi, on est toujours dans la phase faisabilité étant donné qu'il y a des forages très importants avec des risques élevés sur la partie suisse, donc Russin, Satigny, Dardagny. C'est un risque très important étant donné qu'on a un puits géothermique sur Satigny qui est capable de produire plus de 300 m³ heure et que cette eau vient - et c'est prouvé depuis 2018, mais on en parle très peu - c'est l'eau du Puits Mathieu et de l'Allemagne. C'est pour vous, les Gessiens. Il faut bien que vous sachiez que l'eau pompée dans le puits géothermique de Satigny, c'est l'eau du Puits Mathieu et de l'Allemagne et que le futur tunnel va traverser la faille qui est responsable de ces écoulements préférentiels du Jura jusqu'au puits GEO1 - c'est comme ça qu'on l'appelle.

M. David CHEVALLIER - Président de la CPDP

Ok, merci. Peut-être, je réponds avant la prochaine question sur ces aspects-là. Vous êtes invités à la réunion, bien entendu, sur l'eau et l'hydrogéologie qu'on organise avec la concertation suisse, parce qu'effectivement, on a oublié de vous préciser que cet exercice se déroulait en parallèle, mais avec une autre organisation sur le territoire suisse. Là, on coorganise une réunion spécifique sur l'eau et l'hydrogéologie le 8 juillet, avec des séances de préparation avec les acteurs. Ce sera un moment privilégié pour aborder ces questions. Il n'y a pas que les réunions publiques, comme vous l'avez vu, il y a aussi la capacité de poser des questions sur la plateforme et à d'autres moments. Mais en tous les cas, le moment de grande visibilité, on va dire, c'est cette réunion publique. On va vous donner la parole.

M. Georges DALLEMAGNE - Participant

Oui, Georges Dallemagne, j'habite Challex, je n'ai pas de fonction particulière. Simplement, moi, j'ai parcouru rapidement votre document. On ne fait pas un état... On ne voit pas apparaître un état des lieux du Pays de Gex, de la région et plus largement... Or, nous vivons dans un milieu qui est déjà...

M. David CHEVALLIER - Président de la CPDP

Mettez bien votre micro près de la bouche.

M. Georges DALLEMAGNE - Participant

... qui est déjà très dense et où il y a plein de problèmes, des problèmes de mobilité, des problèmes de pollution, etc., des problèmes de logement, j'en passe. Et ça, on va lancer des études, mais on ne sait pas... Est-ce qu'on sait si les ressources en eau disponibles sont suffisantes ? À un certain moment, j'ai lu la question du partage de l'eau, c'est tout de même important. Et qu'est-ce qui a conduit à choisir précisément un territoire qui est très enclavé, avec des montagnes, avec un fleuve ? Pourquoi on a choisi cet endroit ? Moi, je me souviens, ce sont de vieux souvenirs, c'est quand on a construit le deuxième CERN, où on disait : Oui, mais s'il faut plus grand, ça va poser problème. On disait : Non, on ne va pas construire plus grand, on va modéliser, etc.. C'est-à-dire qu'on a endormi les citoyens et puis maintenant, on nous dit : Il faut un anneau de 97 kilomètres si je ne me trompe pas. Voilà la question. [Applaudissements]

M. David CHEVALLIER - Président de la CPDP

Ok, merci. Merci. Je vais tout de suite vous indiquer quelque chose qui va vous frustrer, comme je l'ai dit en démarrage. Nous, on est l'équipe du débat et on est neutre, donc on ne va pas répondre à votre question. Par contre, non seulement on la note, mais en plus, vous dites énormément de choses... Sur la question de l'état des lieux, on a une réunion qui va se tenir le 8 septembre à Bellegarde, où on va traiter de ces questions-là, effectivement, d'un territoire dense, des questions du logement, des questions de mobilité, d'aménagement du territoire, au regard du chantier, etc.. On aura des éléments à ce moment-là. Sur la question des ressources et du partage en eau, je vous invite, comme je l'ai déjà fait, à la réunion du 8 juillet, cette fois-ci. Il y a des temps qui sont consacrés à ça. Mais j'admets que je ne peux pas répondre à votre question parce que ce n'est pas mon rôle.

Mme Véronique MOREL - Membre de la CPDP

Peut-être juste redire que justement, l'exercice qu'on va faire après de lecture du dossier, ça va vous permettre de donner toutes les questions que vous avez sur tous les thèmes. Là, on est juste sur un temps de questions-réponses sur l'organisation du débat, le rôle de la CNDP, etc.. Après, on passe tout de suite, on rentre dans le vif du sujet et on vous plonge dans le dossier.

[Propos inaudibles en salle]

M. David CHEVALLIER - PRésident de la CPDP

Oui, tout à fait. Mais comme là, justement, ce qu'on voulait vous...

[Propos inaudibles en salle]

M. David CHEVALLIER - Président de la CPDP

Ça, c'est une question du débat. Effectivement, pourquoi on fait des débats à des endroits et pas à d'autres ? Vous avez vu déjà l'ampleur du projet qui, sur les quatre mois, font qu'on est présents sur un certain nombre d'endroits, le plus possible sur le lieu du projet. L'idée aussi, elle est de pouvoir faire en sorte que les personnes se croisent et que ça ne débattenne pas qu'au niveau des puits, par exemple, parce que les questions qui sont posées, non seulement elles concernent tous les riverains des puits, mais elles concernent aussi plus largement les habitants de l'Ain, de la Haute-Savoie et voire au-delà. Par exemple, la réunion Opportunité et alternatives, on a prévu un dispositif pour que les anglophones puissent y assister, puisqu'on va discuter de la stratégie européenne de la physique des particules qui concerne au moins l'Europe, par exemple.

M. Jean-Bernard BILLETER - Participant

Merci Jean-Bernard Billeter, Association NOE 21 à Genève. Au sujet de l'organisation - et j'ai assisté à d'autres réunions, une en visio en Suisse - je trouve un peu difficile de comprendre qu'on pose des questions ici, que les réponses seront données une autre fois, ailleurs, devant un autre public, et à

la réunion d'Archamps, où il y avait quelques représentants du CERN qui ont pu répondre à certaines questions. Mais là, l'exercice, vous considérez que c'est assez délicat. Si je pose une question précise, je devrais aller à Saint-Julien dans trois mois, et puis je n'irai pas à Saint-Julien dans trois mois.

M. David CHEVALLIER - Président de la CPDP

Ce qu'on vous propose, si vous avez une question très précise, notez-la sur un papier et mettez-nous votre mail, comme ça, nous, on la rentre dans la plateforme de questions-réponses et vous aurez votre réponse sur votre boîte mail et elle sera affichée sur le site du débat. L'idée, ce soir, elle est dans l'entrée du débat, de prendre le temps de bien connaître ce que le CERN a voulu vous dire sur le projet et de faire en sorte que le débat, il commence aussi à partir du public, que les échanges commencent ce soir sur des questions, parce qu'il peut y avoir des gens qui connaissent très bien le projet, d'autres qui ne le connaissent pas. Et c'est déjà un premier élément très intéressant de pouvoir discuter entre vous et de vous mettre d'accord sur des questions qui sont à poser. L'idée étant qu'on ne laisse pas de questions sans réponses et que, comme vous dites, on ne vous balade pas d'une réunion à l'autre. Mais si vous avez des questions précises sur certains points, posez-les ce soir et sachez qu'il y a des réunions thématiques qui vous permettront d'approfondir ces thématiques.

Mme Véronique MOREL - Membre de la CPDP

Et peut-être aussi de dire que l'ensemble des comptes rendus, mais hyper détaillés avec l'ensemble des questions, c'est disponible en ligne et que derrière, il y a des réponses aussi qui sont apportées. Donc, il y a vraiment une traçabilité de tout ce qui se dit. En tout cas, voilà. Pardon, j'ai peut-être du coup répondu... Allez-y, je vous en prie...

Mme Carey WALKER - Participante

Carey Walker, Challaisienne. C'était ma question par rapport à la traçabilité des questions. Comment savoir si la question posée ici va être traitée ?

Et puis, je pense que je regarde autour de moi, moi, j'ai grandi avec le premier accélérateur. J'habitais Ferney. On sait tous à peu près qu'est-ce que c'est ? Il y a des questions qui ne nous intéressent pas. Ce n'est pas que... moi, je ne suis pas physicienne. Sincèrement, moi, ce qui m'intéresse, c'est surtout l'impact pour les Challaisiens, pour les enfants. Est-ce que la commune de Challex, elle va bénéficier de quelque chose ? Parce que le coût en routes, le coût en eau, etc., comment nous, on va être dédommagé ? Moi, je pense que les Challaisiens, ils sont intéressés par : Est-ce que ça va avoir un impact sur nos maisons, etc.. ? C'est ça qui nous intéresse.

Moi, le *particule d'Ozon*... On ne sait même pas ce qu'ils vont trouver. On sait aussi qu'au niveau européen, comme vous avez dit, on est, on va dire, en concurrence avec soi-disant quelque chose qui va se passer en Chine. On nous a aussi dit que peut-être, du coup, le CERN, il va avoir moins d'impact mondial, donc, futur, moins de travail pour ceux de la région qui vont travailler au CERN, parce que ça ne sera pas relatif à ça. C'est ça qui nous intéresse. Pas de savoir si ça, c'est lisible ou pas lisible. Je crois que, en tout cas, moi, je suis venue ce soir, c'est pour ça. Pas pour dire si ça, c'est lisible et compréhensible. Comment on va s'organiser avec Challex, la Suisse, enfin avec la France, la Suisse, etc. C'est ça qui nous intéresse.

M. David CHEVALLIER - Président de la CPDP

Très bien, merci. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Oui, allez-y.

Mme Isabelle GUILLET - Participante

Oui, merci. Je m'appelle Isabelle Guillet et je voulais revenir sur les cahiers d'étonnement pour lesquels les associations ont déjà énormément contribué. Pour ma part, j'y ai contribué au titre de l'association Co-CERNés et Greenpeace Annecy. Vous nous avez dit que l'idée, c'était d'avoir droit à l'information et aussi de donner la parole à tout le monde. Donc moi, je me demande tout ce qu'on s'est déjà donné la peine d'écrire en peu de temps, comment est-ce qu'il va être valorisé ? Parce que là, le CERN a eu énormément de temps pour développer ses projets. Vous avez relu les copies, vous avez fait des commentaires, vous avez renvoyé les copies, ils ont renvoyé

des choses... Il y a eu du va-et-vient. Nous, on doit aller très vite, travailler beaucoup. On devrait courir de réunion en réunion. Et j'ai l'impression que maintenant, face à un dossier très complexe, ici, 140 pages plus tous les autres qui vont être mis en ligne. On nous demande un peu de réinventer la roue alors qu'il y a déjà un regard critique qui a été apporté par les associations. Il y a l'importance du débat contradictoire. Pourquoi déjà maintenant, ces remarques ne sont pas mises en parallèle avec ce dossier.

Et j'ai des questions plus précises. Moi, j'ai regardé cet après-midi sur la partie *site participatif*, je n'ai pas vu les cahiers d'acteurs, l'ensemble, les 17... Je n'ai peut-être pas regardé au bon endroit, mais je ne suis quand même pas nulle sur ce genre de choses. Je ne les ai pas vus, donc je trouve qu'ils devraient être mis au moins au même niveau que le DMO. Ma première question, je viens de les voir, les 17, là maintenant, que j'ai parcourus et j'ai quand même été étonnée de voir, comme ils disent à peu près tous, la même chose, ils relèvent les mêmes points.

La deuxième question, oui ça, j'en ai déjà parlé. Est-ce qu'on ne devrait pas, face à la complexité de ce dossier, d'entrée de jeu, parler de ces cahiers d'étonnement. Et enfin, le débat, il est local, mais la décision, elle est internationale. Là, on va discuter entre nous, c'est très bien, ça va être très intéressant. Mais comment tout ce qui est dit va être transmis clairement aux décideurs, mais pas seulement de France et de Suisse. Mais il y a 27 pays qui sont concernés. Comment vont-ils être mis au courant ? Est-ce que ces cahiers d'acteurs vont être transmis à ces décideurs ? Seront-ils traduits en anglais ? Parce que vous savez, une fois qu'on sort de France, il faut parler anglais, alors que nous, on a des dossiers qui nous sont donnés en anglais et pas en français. Moi, je trouve que ça, c'est une question fondamentale. [Applaudissements]

M. David CHEVALLIER - Président de la CPDP

Oui, merci. Sur les contributions d'acteurs, comme vous le dites, on les a mis au fond de la salle. Ils sont présents aussi sur le site Internet. Peut-être, il faut qu'on regarde parce qu'il y a beaucoup de ressources sur ce site et les chemins ne sont peut-être pas évidents, mais en tous les cas, on les a bien mis en valeur. Ils ont... une synthèse en a été présentée le 4 juin dernier.

On a, dans la suite de notre diaporama, cette synthèse à vous présenter. Ce qu'on vous proposait, c'était plutôt de découvrir d'abord vous-même le dossier de la maîtrise d'ouvrage et ensuite d'avoir ces contributions. Mais en tous les cas, on leur donne de la place et ces contributions ont de la valeur. Et merci d'avoir fait ce travail. On a été, nous, très heureusement surpris d'avoir ces 17 contributions et comme vous le dites, de voir des points communs aussi entre ces contributions.

Sur le fait que la décision est internationale, effectivement, ça, ça va relever du CERN, mais en tous les cas, nous, le compte rendu sera publié en anglais et on demandera au CERN, effectivement, de l'envoyer aux États membres pour qu'ils aient une vision qui, effectivement, vient donner le pouls de ce qui sera dit dans le temps de ce débat public. Et c'est une question qu'on pourra renvoyer au CERN aussi. On a commencé à aborder les questions de la gouvernance sur la réunion du 4 juin. Je pense qu'il faudra qu'on y revienne au regard de ce type d'engagement-là, de quelle publicité va être faite de ce temps de débat auprès de l'ensemble des États membres.

Merci pour votre intervention. Je vois qu'on est en train de glisser sur le temps. On va passer sur la séquence suivante. Peut-être avant de passer à la séquence suivante, à main levée, qui habite Challex, ici ? Chall-ais ou Chall-ex ? On a eu ce débat... Une très large majorité, OK. Qui estime avoir une bonne connaissance du projet ? Ne soyez pas timides... Certaines parties, par exemple. Qui estime, au contraire, avoir peu ou pas de connaissance du projet ? Ok, d'accord. On est assez partagés. À part sur Challex, on est vraiment avec les Challaisiens. C'est effectivement l'objet, c'est ce qu'on vous propose ce soir, et je suis d'accord, pour ceux qui connaissent bien le projet, ça va être un exercice un peu frustrant. Ce qu'on vous propose, c'est de le rendre moins frustrant en pouvant échanger avec d'autres personnes parce que c'est important que dans ce temps d'entrée de débat, il puisse y avoir des échanges autour vraiment de l'information qui est disponible dans le document.

Cette méthode qu'on appelle « l'arpentage » et qui vient de l'éducation populaire, elle permet vraiment ça, non seulement de repérer l'information et de se dire : Là-dedans, dans les quelques pages que j'ai lues, parce que le principe, c'est que vous avez chacun un morceau du dossier et que c'est dans

le tour de table, dans l'intelligence collective, que ça permet de révéler les infos et que ça permet aussi de travailler dans le temps du débat sur tous les éléments qui manquent. Il y a forcément beaucoup d'infos et il y a forcément aussi beaucoup d'éléments qui manquent. On a déjà fait ce premier travail et c'est très intéressant dans le temps de la réunion d'ouverture. C'est une contribution qui s'ajoute aux contributions d'acteurs. Il y a un travail qui est fait aussi avec le groupe citoyen, d'événements un peu de surprise autour de : Je découvre un débat public, je découvre ce dossier, je vois ce qu'il y a, je vois ce qu'il n'y a pas. Et pour nous, c'est vraiment des éléments sur lesquels on va mettre de la visibilité. Pour vous, ça vous permet d'accéder à cette information et pour le débat public et pour les personnes qui vont rentrer dans le débat, ça permettra aussi d'aller peut-être un peu plus directement, par exemple, sur la question environnementale. Qu'est-ce que je vais y trouver, qu'est-ce que je ne vais pas y trouver ? Et d'affiner les questions.

On assume, nous, ce temps de travail, de vous demander d'être au travail. Et ça ne veut pas dire effectivement que ce temps de travail-là, il ne sert à rien, il vous sert à vous. Il servira aussi à renvoyer les questions directement sur la plateforme pour que cette soirée qu'on passe ensemble, elle soit productive pour l'entrée dans le débat.

La méthodologie qu'on vous propose, c'est d'avoir un temps de 30 minutes où vous parcourez la partie qu'on vous a confiée. Vous avez des petits *post-it* sur chacun des documents. C'est ces pages-là qu'on vous demande de lire, d'avoir cette lecture autour de : J'apprends ceci ou j'ai cet étonnement. Vous avez la liste des questions qui vous sont posées et on fera ensuite un tour de table qui vous permettra de nous donner les éléments qui vous semblent les plus importants. Et puis, on vous a quand même mis une diapo... On va y arriver. Voilà, je suis dans le mauvais sens... On vous a mis une diapo pour avoir les quelques chiffres du projet et la carte du projet qui vous permettra d'avoir les éléments fondamentaux. Décidément, je n'y arrive pas... Qu'est-ce qu'on a fait de la diapo ? Voilà, c'est qu'on l'a mal rangée...

Voilà les consignes. On vous propose de faire ce temps de travail. Toutes les tables ne sont pas couvertes. Est-ce qu'il y a des groupes qui veulent se séparer un peu pour couvrir certaines tables ? Ça dépend du thème. Et étant donné qu'on est dans le Pays de Gex et que vous connaissez bien le CERN, par

exemple, la table 1 va être sur l'historique du CERN. Je vous propose peut-être, si vous le voulez bien, de rejoindre d'autres tables... Rejoindre d'autres tables, notamment sur la table 3, vous avez les alternatives, par exemple. Qu'est-ce qui pourrait être fait d'autre ? C'est ce qu'indique le CERN. Sur la table 4, vous êtes sur les structures de surface. Sur la table 5, les structures souterraines et le génie civil. La table 6, consommation prévisionnelle en électricité et en eau. La table 7, impacts socio-économiques et aménagement du territoire. La table 8, impacts environnementaux. Et la table 9, matériaux excavés et intégration paysagère. Excusez-moi, je l'ai dit peut-être un peu vite... mais je le redis aussi, l'intérêt, il est aussi, si ce n'est pas forcément une thématique que vous connaissez, c'est aussi dans les temps de restitution, de pouvoir restituer vos parties. Et nous, équipe du débat, on va tourner dans les tables pour vous aider à vous mettre au travail.

Mme Véronique MOREL - Membre de la CPDP

Ça serait bien qu'il y ait du monde sur les tables qui sont très remplies, qui aillent sur la table 3, parce que nous avons un valeureux représentant, mais il est très valeureux, et il est un peu tout seul... Oui, merci Madame Guillet. Installez-vous. Et puis, moins vous serez nombreux, plus vous pourrez vous parler, ce sera vachement bien. Donc, séparez-vous.

M. David CHEVALLIER - Président de la CPDP

Tout à fait. Et j'ai oublié de signaler que la table 2, c'était opportunité du projet et pour l'instant, il n'y a personne. Mais ce n'est pas très grave, comme je vous le dis, ça nous permettra de prendre connaissance quand même de ces éléments et ce sera aussi retravaillé avec la table qu'on aura demain soir à Cruseilles. On vous souhaite un bon temps de travail. On va tourner dans les tables pour répondre à vos questions, avancer, etc.. Et ensuite, on fera un temps de restitution de chacune des tables où vous ferez votre restitution et vous pourrez poser vos questions. Bon travail.

[Temps de travail]

Mme Véronique MOREL - Membre de la CPDP

Il nous reste encore quelques minutes. J'attire juste votre attention : sur les tables vous avez des feuilles de couleur : jaunes, bleues, vertes et blanches. C'est pour noter vos questions, vos étonnements, les choses qui vous manquent. Prenez les feuilles de couleur et si vous pouvez, s'il vous plaît, classer un petit peu vos questions comme ça, ça nous aidera bien pour le compte rendu. On a vraiment besoin d'une petite production écrite de votre part. Merci beaucoup.

[Temps de travail - suite]

M. David CHEVALLIER - Président de la CPDP

Allez, on va passer au temps de restitution. On va le faire dans l'ordre. La table sur l'opportunité, une personne qui a travaillé toute seule. On va vous donner le micro pour nous dire... On donne quatre minutes à chaque table pour nous restituer les questions que vous vous êtes posés, ce que vous avez appris à la lecture de ce document, ce qui serait à approfondir ou qui manque, ce qui ne serait pas clair pour un public profane, des personnes qui ne connaissent pas du tout le projet et ce qui vous interpelle. On vous laisse la parole et déjà, bravo et merci d'avoir fait ce travail toute seule. Allez-y.

Mme Carey WALKER - Participante

Oui. Dans ma partie, on nous parlait de l'opportunité du projet. Premièrement, on nous dit que ça va aider à contribuer à la communauté scientifique. On nous explique qu'on va avoir accès à l'infiniment petit, maîtrise sur la matière... Donc, je n'ai pas bien compris la différence entre FCC-hh et l'autre. Moi, ce que j'ai compris, c'est qu'on va de faire des collisions de protons à l'énergie la plus élevée possible. On nous explique aussi qu'on a quand même réfléchi sur la question des points et que le nombre de points par rapport à la circonférence du collisionneur, c'est ce qui serait bien. Parce que plus c'est grand, plus c'est déjà durable, plus ça va être stable pour eux,

pour ce qu'ils ont à faire. On nous dit que laisser faire ça, ça pourrait permettre à des technologies plus efficaces et économes en énergie, que ces aimants à champ magnétique, ça pourrait amener à une fusion nucléaire et l'aérospatiale. Ils disent... Donc, les conséquences de ne pas le faire. Ce serait une perte de *leadership* du CERN, ce serait moins d'attractivité. Et donc, pour la formation, maintien d'emplois. On nous explique aussi que la Chine et le Japon, ils ont ça dans les *starting blocks*.

On nous donne aussi des alternatives, on nous explique pourquoi on ne peut pas utiliser celui qu'on a actuellement. Parce qu'il serait inefficace par rapport à... Moins efficace. Donc, on nous dit aussi... Et ça, je pense que dans un village comme Challex et dans un village Comme Dardagny, on nous dit : C'est la page... Moi, c'est ce qui m'a interpellée... Je ne sais plus. Ils n'ont pas les pages ? Ah ! page 29. On nous dit que l'absence de réalisation offrirait à court terme le maintien des activités agricoles sur les parcelles concernées et/ou la possibilité d'utiliser ce foncier pour implanter d'autres activités. On nous dit que l'absence des impacts liés aux travaux préparatoires... Voilà. Donc, on nous dit, moins sous-entendu que les gens agricoles sur Dardagny et sur Challex, ils vont perdre leur possibilité à continuer dans leur agriculture. Et puis, moi, je suis interpellée. Est-ce qu'ils vont être dédommagés ? Comment ils vont être dédommagés ? Déjà d'une. Ensuite, ce qui m'interpelle aussi, mais ce n'est peut-être pas dans ma partie.

M. David CHEVALLIER - Président de la CPDP

On va vous demander de conclure.

Mme Carey WALKER - Participante

Oui, c'est vis-à-vis des impacts dus aux travaux préparatoires. Ils ne le mentionnent pas. Et puis, les questions que j'ai, c'est que le cahier ici, il est assez lointain quand même. On a des calendriers de 2046, 2060. Donc, pour moi, je ne sais pas, c'est une génération de gens dans le Pays de Gex qui vont vivre dans un chantier. Et est-ce qu'on va être dédommagés pour les nuisances que c'est, je veux dire, au niveau des impôts, etc..

Est-ce qu'on va avoir une fiscalité plus légère, moins par rapport à ça ? Et puis, dans le projet ici, on nous demande tous de faire un pari sur l'avenir.

M. David CHEVALLIER - Président de la CPDP

Ok. Merci beaucoup. Et effectivement, sur les questions d'agriculture, il y a déjà eu une prise de parole sur la réunion d'ouverture d'un agriculteur et il y aura un travail spécifique aussi de visites, etc., avec les agriculteurs. On passe à la table suivante, la table 3.

Mme Véronique MOREL - Membre de la CPDP

Table 3, mettez...

M. David CHEVALLIER - Président de la CPDP

Elle est juste à côté. Les voisins...

M. Axel VOITIER - Participant

Je dois suivre l'arpentage, c'est ça ?

Mme Véronique MOREL - Membre de la CPDP

Oui, qu'est-ce que vous avez appris ? Qu'est-ce qui était à approfondir ? Quelles sont vos questions, etc. ? Qu'est-ce qui vous interpelle ?

M. Axel VOITIER - Participant

Ce que j'ai appris - je connais déjà un peu le dossier depuis quelques temps - mais là, j'ai appris des nouvelles choses, notamment la possibilité d'un FCC réduit et agrandissable plus tard. Le fait que le projet de FCC-ee n'intègre pas la chaîne des accélérateurs existants et qu'à priori, le LHC serait mis de côté. Ou en tout cas, on ne nous dit pas ce qui deviendrait du LHC des autres accélérateurs, du complexe d'accélérateurs du CERN. Et j'ai aussi appris la

possibilité d'une alternative de collisionneur de muons. Ça, c'est très peu défini, pas encore assez étudié.

M. David CHEVALLIER - Président de la CPDP

Et peut-être sur, justement, le fait que vous ayez appris qu'il y avait un FCC réduit, quelle forme il a ?

M. Axel VOITIER - Participant

J'en ai retenu deux expériences au lieu de quatre.

M. David CHEVALLIER - Président de la CPDP

C'est ça, OK. C'est effectivement un des apports du dossier de la maîtrise d'ouvrage que d'apprendre ça. C'est effectivement quelque chose qui a été ajouté et qui vient pour la première fois dans le dossier de la maîtrise d'ouvrage.

M. Axel VOITIER - Participant

Dans ce qui est approfondir à ce qui manque, j'en ai déjà légèrement touché un peu avant, c'est le fait que le LHC et son tunnel et tous les autres accélérateurs, on n'en parle pas au final, on ne sait pas quel est leur futur. Et dans ce qui m'interpelle, c'est qu'on présente différents accélérateurs linéaires comme alternatives. Pour moi, ça m'a plus donné l'impression qu'ils font un peu bouche-trou parce que ces différentes versions... Je sais que scientifiquement, derrière, on n'étudie pas exactement la même chose avec tous ces différents accélérateurs linéaires, mais moi, ça m'a donné l'impression que c'était juste là pour faire... On a plus d'alternatives en fait. Alors qu'en fait, ils sont soit très improbables, soit ils disent déjà que ce n'est pas faisable et qu'ils ont abandonné.

M. David CHEVALLIER - Président de la CPDP

Et le tableau avec toutes les couleurs, vous l'avez trouvé lisible. C'est un tableau qui présente toutes les alternatives et qui présente les avantages et les désavantages de chacune des alternatives. Est-ce que ça, ça vous a convaincu, aidé dans la lecture ?

M. Axel VOITIER - Participant

Ce qui était le plus difficile avec ce tableau, c'est que les alternatives étaient présentées après le tableau. Donc, plus une question d'organisation de l'information.

M. David CHEVALLIER - Président de la CPDP

Merci beaucoup. La table 4, vous, vous étiez sur... Pardon, excusez-moi.

Mme Isabelle GUILLET - Participante

Merci. On n'était pas tout à fait du même avis autour de la table, donc c'est difficile de de faire une synthèse. Pour ma part, moi, ce que j'ai appris, eh bien pas grand-chose. J'avais déjà lu le document. Ce qui est à approfondir et ce qui manque, moi, ce qui m'étonne quand même - moi, c'est sûr que l'option zéro, donc pas de projet qui m'intéressait. Et je trouve que ce projet mériterait d'être bien plus à approfondir. Il nous est un peu présenté comme : On l'écarte d'office, car si on ne l'a pas, le CERN, en quelque sorte, perd sa raison d'être. Et moi, ce qui m'étonne vraiment très fort, c'est que je me dis : Ils se prétendent être une organisation prestigieuse avec les plus grands cerveaux du monde et ils n'arrivent pas un peu à se renouveler. Je trouve que ce serait intéressant qu'ils réfléchissent là-dessus, comment est-ce qu'on peut se renouveler si le FCC, c'est la raison d'être pour... Il nous faut ce beau jouet pour pouvoir continuer à vivre. Et enfin... qu'est-ce que je voulais dire d'autre ? Je vais en rester là pour le moment.

M. David CHEVALLIER - Président de la CPDP

Merci beaucoup...

Mme Véronique MOREL - Membre de la CPDP

Et Monsieur, lui, il était pour.

M. David CHEVALLIER - Président de la CPDP

Allez-y, oui, rapidement.

M. Gérard MOTTIER - Participant

Je sais que ce n'est pas une question d'être pour ou contre. Je crois qu'il faut se positionner...

M. David CHEVALLIER - Président de la CPDP

Mettez bien le micro devant votre bouche.

M. Gérard MOTTIER - Participant

Dans le XXI^e siècle... Pardon. Oui, je crois qu'il faut se positionner dans le XXI^e siècle. Et si on a une approche inévitablement planétaire - je ne dirais pas géopolitique - mais on constate que ce projet qui va venir dans plusieurs décennies et qui se prolongera jusqu'à la fin du siècle, il me semble qu'il faut l'aborder avec cette idée beaucoup plus large. Je comprends bien que ça va interpeller beaucoup sur la faisabilité, mais il me semble que si on ne maintient pas ce projet en Europe, on disparaîtra et toutes les retombées qu'il y a dans ces recherches fondamentales, elles sont très diverses. On a pu le voir, elles ne sont pas que scientifiques. Ce n'est pas un jouet pour les scientifiques et les particules, ça va bien au-delà. Donc, je crois que ce projet, si on ne le fait pas en Europe, l'Europe est déjà très divisée, risque de disparaître, il sera fait en Chine. Et même si on peut entendre dire que les Chinois ne le feront pas, on ne peut pas prévoir. Aujourd'hui, on est dans une

position géopolitique qui fait que si on ne suivait pas ce projet... Maintenant, Je suis tout à fait d'accord pour qu'on étudie toutes les contraintes écologiques, techniques qui existent.

M. David CHEVALLIER - Président de la CPDP

Merci beaucoup. Il n'y a pas de souci à ne pas être d'accord sur une table. Par contre, pour que tout le monde puisse s'exprimer, essayez de tenir dans les temps qu'on vous propose. La table 4.

Mme Véronique MOREL - Membre de la CPDP

Messieurs, qui prend la parole pour nous rendre compte de votre travail ? Oui.

M. David CHEVALLIER - Président de la CPDP

Localisation et structure de surface.

M. Georges DALLEMAGNE - Participant

C'est peut-être un problème géopolitique, mais ce n'est pas ici qu'on va le régler et ce n'est pas ça notre problème. Je veux bien... Vous savez, ça ressemble au processus de colonisation. Il fallait avoir des colonies parce que si on n'allait pas chercher des colonies, les autres iraient les chercher, etc.. Et on a vu, après, il a fallu faire la décolonisation. J'arrête.

Mme Véronique MOREL - Membre de la CPDP

Sur les puits.

M. Georges DALLEMAGNE - Participant

On avait les principales caractéristiques...

Mme Véronique MOREL - Membre de la CPDP

Mettez bien le micro près de votre bouche, s'il vous plaît.

M. Georges DALLEMAGNE - Participant

... les principales caractéristiques et les structures de surface. Moi, j'ai appris des choses, c'est qu'il faut débaptiser le CERN, ne plus l'appeler à Genève, mais l'appeler Pays de Gex. Ensuite, pourquoi 97 kilomètres ? on ne sait pas. J'ai appris également que finalement, deux tracés avaient été écartés. Pour résumer, le tracé Jura et le tracé Bresse. Donc, il ne reste plus qu'un seul scénario. C'est le scénario qui nous concerne directement. Mais en regard de ça, on évoque les problèmes. Sur la base des besoins du CERN, on a un certain nombre d'indications en disant que le CERN a besoin de ceci, a besoin de cela. Par contre, lorsqu'on évoque les effets sur le fonctionnement du Pays de Gex vis-à-vis de ses habitants. Il reste plein d'inconnues. Je lis, par exemple...

Mme Véronique MOREL - Membre de la CPDP

Est-ce que vous avez des choses spécifiques sur les puits, les infrastructures de surface ? puisque c'était votre thème là, sur la table. Est-ce que vous avez des choses spécifiques là-dessus ?

M. Georges DALLEMAGNE - Participant

Sur les structures de surface, il reste encore des inconnues.

Mme Véronique MOREL - Membre de la CPDP

À savoir quoi ?

M. Georges DALLEMAGNE - Participant

C'est peut-être à préciser parce que le fait qu'on va avoir un puits à Challex, nous, ce qui nous intéresse, c'est de savoir quels seront l'impact, les conséquences, etc. On annonce beaucoup de travaux à venir. Il nous faut des

informations complémentaires, plus concrètes que celles qui sont contenues dans ce groupe.

Mme Véronique MOREL - Membre de la CPDP

Sur quels points, par exemple ?

M. Georges DALLEMAGNE - Participant

Si on prend le premier terme, les principales caractéristiques. Donc, il y a un certain nombre de... Là, c'est peut-être plus théorique, mais il faut peut-être aller un peu plus loin et surtout en termes concrets et compréhensibles. Compréhensibles pour les *vulgus* que nous sommes. Par contre, sur l'implantation, sur les structures de surface, pourquoi il y a des réticences ici ? C'est que les problèmes qui ont été posés par le CERN actuel n'ont jamais été complètement résolus. La responsabilité, par exemple, on parlait du désenclavement du Pays de Gex, ça n'a jamais été résolu...

Mme Véronique MOREL - Membre de la CPDP

Ok, donc ça fera partie des chapitres Aménagement du territoire qui vont venir juste après vous, je pense.

M. Georges DALLEMAGNE - Participant

J'espère.

Mme Véronique MOREL - Membre de la CPDP

Merci beaucoup, Monsieur. Merci beaucoup.

M. David CHEVALLIER - Président de la CPDP

Oui, je précise sur votre partie que sur la page 62, vous avez la description du site technique de Challex, puisqu'on est à Challex. Merci beaucoup. Table 5.

M. François PLEWINSKI - Participant

Oui, bonsoir. On a appris beaucoup de choses, c'est sur les structures souterraines. Moi, ça me semble assez descriptif. On voit bien ce qui va se passer : les dimensions, la description, les volumes. Ok. Ce qui manque, ce qui est à approfondir. Alors, j'y vais... Pour moi, on parle beaucoup de la consommation d'énergie de la future structure qui est énorme. Ça, c'est un problème, à mon avis, en soi. On parle des économies possibles, mais qui ne sont absolument pas détaillées. Sur une durée de vie très longue de l'installation, on peut espérer gagner peut-être un facteur 2 sur la consommation d'énergie. Je ne vais pas rentrer dans les chiffres, mais c'est énorme. Il n'y a aucune perspective chiffrée, ne serait-ce qu'en ordre de grandeur de ce qu'on pourrait faire pour économiser l'énergie consommée par cette installation. Pour moi, ça manque complètement.

Ce qui manque aussi, c'est le classement administratif de l'installation. On parle d'ICPE, est-ce qu'on parle d'INB ? Ça, je pense que...

M. David CHEVALLIER - Président de la CPDP

Vous pouvez détailler les sigles ?

M. François PLEWINSKI - Participant

Installation classée pour la protection de l'environnement, ça, c'est des choses qui concernent des poulaillers jusqu'aux installations de stockage de consommation. Et l'INB, là, on parle de particules accélérées, on parle de l'Installation nucléaire de base. C'est un classement français pour les centrales nucléaires, mais qui concerne aussi les grands accélérateurs du CERN. Mais ça, ça touche aussi... Je ne parle pas de l'accélérateur, on parle du tunnel, mais ça a quand même un classement administratif. On ne sait pas du tout où on est dans ce document, en tout cas dans ce que j'ai vu. Et je reviendrai sur ce qui m'interpelle après... Ce qui me gêne un petit peu, c'est... on parle d'un cycle de vie, situation normale d'exploitation, entre guillemets. On décrit ce qui se passe dans un scénario normal, mais je n'ai pas vu de situation

anormale, donc non maîtrisée, incidentelle, accidentelle. Et dans une analyse d'impact, ça me paraît un trou énorme. Parce que si tout va bien, il n'y a pas de problème. Mais passées les bornes, il n'y a plus de limites, etc. Donc, pour moi, ce n'est pas clair dans ce que j'ai vu dans ce document. J'ai un gros problème avec la méthodologie qu'on emploie ce soir, mais je reviendrai sur la partie jaune.

M. David CHEVALLIER - Président de la CPDP

Admettons que vous n'êtes pas le seul.

M. François PLEWINSKI - Participant

Est-ce qu'il existe une situation *enveloppe* pour les dommages possibles dans ça ? Ça, je n'ai pas vu. Moi, je viens des enquêtes publiques sur le nucléaire, donc c'est pour ça que j'ai un petit peu l'habitude... Ce qui manque, dans les tunnels, on a parlé de tunneliers et d'explosifs. On laisse les deux options. L'utilisation d'explosifs, ça a peut-être un impact et je n'ai rien vu là-dessus. Et les tunneliers, on ne donne aucune indication sur le devenir des tunneliers à la fin de leur boulot. En général, ils sont enterrés sur place et abandonnés, donc il y a peut-être un impact ou des mesures préventives à cet impact.

Mme Véronique MOREL - Membre de la CPDP

Il vous reste une vingtaine de secondes...

M. François PLEWINSKI - Participant

Oui, j'y arrive. Je fais tenir 2% du tunnel dans le calcaire. Je suppose qu'il y a dans le calcaire des problèmes d'infiltration dans les failles. Ce qui m'interpelle : on ne parle pas du tout de la phase de démantèlement du projet. Ils doivent revoir leur copie. Ils ne passent pas l'examen. Et puis, dans la méthodologie, le morcellement de ce qui nous est proposé par section, il y a beaucoup d'infos qui manquent, qui sont peut-être dans d'autres sections. Je vais donner un exemple. On parle de tunnels de remblais, de volumes

énormes, et on ne décrit pas leur destination ou leur impact. C'est peut-être dans une autre section du document, mais c'est compliqué à analyser. Et c'est tout.

M. David CHEVALLIER - Président de la CPDP

Merci beaucoup. Est-ce que vous avez travaillé sur... Vous êtes la table 12, donc on va vous laisser encore un peu tranquille. Je ne sais pas si vous l'avez fait. Donc, table 6. Oui, et si vous pouvez donner votre nom et prénom quand vous prenez la parole.

M. Philippe BOYDELL - Participant

Boydell Philippe, habitant de Challex, propriétaire. On nous a demandé d'étudier la partie eau et électricité. Première question : Est-ce que la documentation est apte à un public profane ? La grande majorité de notre table, la réponse est fermement non. Il y a un grand travail de vulgarisation pour si le CERN veut sincèrement s'engager avec le public auquel il s'adresse. Comme a dit madame tout à l'heure, ici, on est là principalement un public de Challaisiens, donc c'est sympathique de votre part de mentionner à 20h23 que la partie qui concerne les plans de Challex se trouve à la page 62.

On parle donc de tours de refroidissement comme solution par défaut pour dégager la chaleur qui sera produite par les klystrons sur le PL. Ça fera un... élément de dégradation du paysage, certainement, si ça vient à se réaliser. Dans d'autres endroits, on parle d'acheminer le chaud par le système de chauffage à distance. J'imagine que la cible prioritaire, ça serait l'usine DSM-Firmenich à 2 km. Ça vient pour Challex d'approfondir cette option de ne pas construire une tour de refroidissement.

Parlons de l'électricité. Sur la page, je ne sais pas où il est... des images de synthèse de à quoi pourraient ressembler les sites. Il manque quand même un élément important, c'est l'acheminement de l'électricité pour le klystron. Dans le document que vous nous avez fourni à la page 66, on parle de 3 mégawatts, 200 ampères à 20 kilovolts. Dans le volume 2 de l'étude de faisabilité FCC, on parle de 8 mégawatts à 66 kilovolts. Encore une fois, si vous voulez être clair avec votre public, il ne faut pas parler de 20 kilovolts dans un

document et 66 kilovolts dans un autre. Les pylônes de 66 kilovolts sont typiquement de 20 mètres de hauteur. Ça aussi, c'est un élément de dégradation du paysage auquel il faut faire attention. Si le tunnelier, il sera enterré sur place, c'est peut-être intéressant d'étudier si ce tunnelier, il pourrait faire un kilomètre ou deux de plus pour rejoindre les lignes haute tension qui sont eux-mêmes aussi une distance d'un kilomètre ou deux du puits.

Et enfin, dans notre section, on parlait des gravats. Le CERN explique qu'il va respecter les normes françaises en matière d'émission de particules PM2,5. C'est sympa de respecter la loi. Merci beaucoup.

Mme Véronique MOREL - Membre de la CPDP

Merci.

M. David CHEVALLIER - Président de la CPDP

Merci. La table 7.

Mme Véronique MOREL - Membre de la CPDP

La table 7.

M. David CHEVALLIER - Président de la CPDP

Impact socio-économiques et aménagement du territoire.

Mme Véronique MOREL - Membre de la CPDP

Non, ici, c'est la 11, donc la 7.

M. David CHEVALLIER - Président de la CPDP

La 7, oui, on repart là-bas.

Mme Véronique MOREL - Membre de la CPDP

On est dans votre ordre, la 7 est là-bas.

M. Eric SONZOGNI - Participant

Bien, bonsoir, Éric Sonzogni, citoyen haut-savoyard. J'ai fait le déplacement. Comme la table précédente, on n'était pas forcément d'accord sur l'ensemble du dossier, donc on va le faire à deux voix, si vous le permettez. Moi, personnellement, ce que j'ai appris, que je ne savais pas, c'est le nombre d'emplois qui seraient générés en fonctionnement. On parle du chiffre de 13 000. Dans les choses qui ne sont pas claires, il y a des enjeux de logement, de services publics qu'il va falloir dimensionner. Je n'ai pas trouvé de chiffres là-dessus, mais par rapport à... les écoles, les services périscolaires, les cantines, etc., qui seront à la charge des communes dans les impacts.

Dans les questions qui sont à approfondir, c'est la question du dialogue territorial. Comment ça s'articule entre les SCoT ou les Plans directeurs - suivant si on est en France et en Suisse - et puis le projet du CERN. C'est-à-dire comment ce dialogue fonctionne ? Est-ce que c'est le CERN qui se met en conformité avec les plans locaux ? Ou est-ce que c'est aux plans locaux de s'adapter au projet du CERN ? Le projet, Le DMO, là, il n'est pas forcément... Moi, je n'ai pas bien compris cette articulation. Si ça pouvait être un petit peu renforcé.

Puis, avant de passer la parole à mon collègue, je voulais quand même, parce qu'on entend beaucoup dans... J'étais présent à Archamps l'autre jour. On entend quand même beaucoup d'opposition à ce projet, de gens mobilisés contre. Et d'ailleurs, dans ces réunions, on a beaucoup d'éléments contre. Donc moi, j'aimerais bien me mettre un petit peu... faire entendre le fait qu'il y a aussi des gens qui peuvent être convaincus par l'intérêt d'avoir un projet scientifique. Et je rejoins ce qu'a dit monsieur tout à l'heure sur le fait de garder un pôle d'attractivité scientifique à notre échelle sur ce territoire. Je pense que c'est une chance. On ne la mesure pas. Il y a beaucoup de têtes grisonnantes dans la salle qui parlent pour les futures générations et je pense que c'est intéressant qu'on ne leur sabre pas forcément un avenir qui peut

être intéressant du point de vue scientifique, puisqu'on sait déjà qu'on ne sait pas ce qu'on va trouver. Le LHC montre qu'il y a plus de 50% des découvertes qui ont été faites, qui n'étaient même pas imaginées à l'origine du projet. Donc ça, ce n'est pas inintéressant quand même à savoir. Et puis, autre impact positif...

M. David CHEVALLIER - Président de la CPDP

Laissez un peu de temps à votre collègue.

M. Eric SONZOGNI - Participant

Juste deux secondes pour le collègue. J'ai vu qu'on pouvait récupérer de la chaleur de l'installation pour la réintégrer dans les infrastructures publiques et privées locales. Ça me paraît aussi un point intéressant.

Mme Véronique MOREL - Membre de la CPDP

Merci.

M. Christian JOLIE - Participant

Oui, justement, c'est ce que j'allais dire. C'est quelque chose qui est déjà mis en place à Ferney-Voltaire. Christian Jolie, je suis élu à Challex. Et pour compléter ce que vient de dire mon collègue, et sur le premier point, sur ce que vous avez appris la lecture de documents, c'est effectivement l'impact en termes d'emplois. Moi, j'avais un chiffre en tête, c'était 8 000, mais je ne savais jamais trop le placer dans la longueur du projet. Et puis, le collègue l'a dit, entre la France et la Suisse, il y aurait environ 13 000 emplois qui seraient pourvus selon les estimations. C'est des chiffres qui sont très importants et qui vont avoir un impact, justement, sur la vie locale. Bien évidemment, le cercle fait... Le FCC va faire 90 kilomètres, donc tout ça va être réparti sur les différents départements. J'ai eu moins de temps que mon collègue...

Ça, c'est la première chose. La chose qui est à approfondir, c'est, de ce que j'ai noté, page 89. Il y a un chapitre sur l'impact sur l'activité agricole. Quand on lit

le document, c'est beaucoup de choses qui sont soulevées, mais qui n'apportent pas aujourd'hui de solutions. En cas de perte d'espace agricole protégé, plusieurs pistes seraient envisagées et discutées avec la population et les acteurs concernés. Mais....

Mme Véronique MOREL - Membre de la CPDP

On va laisser terminer.

M. David CHEVALLIER - Président de la CPDP

Merci.

M. Christian JOLIE - Participant

... Ce que je veux simplement dire, c'est que dans le document, on ne retrouve pas quelques éventuelles pistes ou solutions. Ce qui n'est pas clair pour un public profane. Il faut dire que le public profane, s'il n'a pas trempé un petit peu dans l'émergence du projet, je pense que le document qui est déjà assez dense, tous les sujets vont lui trouver... Il va se retrouver dépassé, je pense. Et moi, après, ce qui m'interpelle, page 90, dans les enjeux économiques, il est bien repris l'aspect logement et services publics. Et ce qui est intéressant, puisque c'est un sujet qui est déjà posé sur le Pays de Gex, les services à la santé et autres services publics, où on est en manque déjà important. Et on s'aperçoit qu'en fait, avec l'arrivée du FCC, ces problèmes seraient résolus. Mais je veux simplement souligner que ça fait déjà des décennies qu'on en parle et on est toujours confrontés à ces difficultés. Je ne sais pas comment le CERN, avec une baguette magique, va pouvoir répondre à ces problèmes avec ces 13 000 emplois qui vont arriver.

Mme Véronique MOREL - Membre de la CPDP

Ok. Merci beaucoup.

M. David CHEVALLIER - Président de la CPDP

Merci beaucoup. La table 8, impacts environnementaux.

M. Jean-Bernard BILLETER - Participant

Merci bien. Je commence tout de suite par les manques.

Mme Véronique MOREL - Membre de la CPDP

Vous pouvez vous présenter ?

M. Jean-Bernard BILLETER - Participant

Oui, je me suis déjà présenté avant. Jean Bernard Billeter de Genève. En page 97, les émissions du projet sont évoquées. Il n'est fait aucune mention du fait que le CERN est un extravagant utilisateur de gaz fluoré. C'est le... il consomme actuellement l'équivalent de 10% de gaz fluoré - donc à effet de serre gigantesque - de la Suisse. Avec un accélérateur trois fois plus grand, on ne voit pas très bien où on en est. C'est simplement passé sous silence.

Ensuite, il n'y a pas de bilan global de l'impact climatique des deux accélérateurs tout au long de l'exploitation. Pour les personnes qui s'intéressent au climat, cette donnée n'est pas là. Donc, on ne peut pas se faire une opinion sur ce projet. Si cette donnée n'est pas là, il y a une raison, parce que le CERN a certainement, en tout cas évalué, il était obligé d'évaluer les coûts, parce que ça, les politiciens ne parlent pas, même s'il n'a pas toute sa liste d'achats encore. Il pourrait faire la même chose avec le climat, qui m'intéresse plus que le coût. Maintenant, il n'y a aucun graphique, ça rejoint ce que disait monsieur, si on regarde les consommations d'électricité ou bien alors les impacts climatiques, sans graphique, sans point de comparaison, qu'on parle de gigawattheures, de térawattheures, on ne peut pas comprendre, surtout dans des exercices où on doit être assez rapide. Et cette chose, on l'a signalée plusieurs fois au CERN. On l'a dit, on ne va pas pouvoir discuter sans graphiques, mais dans ce bouquin de 140 pages, il n'y a pas assez de graphiques. Et ils savent qu'il y a cette demande. Maintenant, la feuille jaune, ça représente...

M. David CHEVALLIER - Président de la CPDP

Ce qui vous étonne ?

M. Jean-Bernard BILLETER - Participant

Voilà ce qui m'interpelle. Le débat public a lieu alors que de nombreuses informations indispensables pour se faire une opinion ne sont pas disponibles. Première chose. Ensuite, cela on s'en est rendu compte dès la remise de ce que le CERN appelle l'étude de faisabilité. Ils ont rendu l'étude de faisabilité le 31 mars 25. Et ce qu'on a constaté, c'est qu'il manquait des tas de résultats. Il y a des tas de domaines qui faisaient partie de la liste des choses que l'étude de faisabilité devait démontrer, démontrer le fait qu'on avait résolu ces problèmes ou qu'on pouvait les résoudre. Ça n'y est pas. Donc, on travaille à moitié sur du vide.

Ensuite, je m'étonne qu'on accepte de travailler à partir de ça et à partir d'une description de ce que le CERN souhaite. Le CERN arrive, dit : Nous, on fait de la physique, on aurait besoin de cette machine. Je pense qu'il y a une majorité de personnes ici qui s'intéressent peut-être à la physique, qui ont une autre préoccupation, qui est le réel contexte dans lequel on se trouve : c'est qu'il y a une crise climatique, avec un réchauffement climatique, ce qui est une véritable catastrophe. Il y a un effondrement de la biodiversité. Ces deux choses nous entraînent - je ne veux pas plomber l'atmosphère - mais vers un peu l'indicible. Et le projet du CERN, par rapport à ces deux choses, ces deux préoccupations majeures, il ne peut qu'ajouter à ces problèmes. Et je pense qu'à partir de là, on doit prendre un peu de recul par rapport aux préoccupations des physiciens, dire : C'est très bien, faites de la physique, mais les implications de votre projet sont inacceptables, entre autres, par rapport à ces deux problématiques.

Mme Véronique MOREL - Membre de la CPDP

Il vous reste très peu de temps, encore 30 secondes.

M. Amaury FILLION - Participant

Je vais être juste rapide. Amaury Fillion, conseiller municipal à Gex. Moi, les deux choses qui m'interpellent le plus, c'est qu'on nous précise que le projet du CERN sera d'intérêt général et puis n'impactera pas par rapport à la loi ZAN. Et moi, je me demande s'il y a beaucoup de nos concitoyens qui sachent ce que ça veut dire la loi ZAN et les conséquences que c'est. Ensuite, on nous parle d'un triptyque qui est *éviter, réduire, compenser* et que le troisième élément du triptyque ne se fera que si le projet... on le prendra en compte que si le projet aboutira. Personnellement, si on fait un triptyque, les trois éléments sont importants et je trouve ça dommage que le troisième élément ne sera pris en compte que si on aboutit au projet.

Ensuite, on nous dit que le FCC ne bénéficie d'aucune étude d'impact. Pourquoi ? Ça aurait été bien d'en faire une. Aussi, ça, c'est plus une interprétation générale, c'est, pourquoi dans la consultation, on n'aurait pas une sorte de « référendum », comme dans le cas de la consultation qui avait eu lieu pour le projet de l'aéroport Notre-Dame-des-Landes. Et si jamais vraiment l'État français faisait ce procédé-là, est-ce que si jamais le non ou le oui l'emportent, est-ce que l'État respecterait ce choix ?.

Mme Véronique MOREL - Membre de la CPDP

Merci beaucoup. On passe à la table 9. David, quel est le thème ?

M. David CHEVALLIER - Président de la CPDP

Pardon, la table 9, Matériaux excavés et intégration paysagère.

Mme Véronique MOREL - Membre de la CPDP

Allez-y.

Augustin VOILLARD - Participant

Bonjour tout le monde, je suis Augustin Woillard, journaliste au Pays Gessien. Nous, on était un peu plus scolaires que nos camarades d'avant, on s'est

vraiment cantonné à notre thème. Ce qu'on a appris sur l'excavation des terres, c'est tout un tas de chiffres, un processus, des pistes d'études sur comment revaloriser la molasse excavée, sur la quantité qu'il faudrait pour en faire des sols à nouveau viables et valorisés. Je vous renvoie, c'est à partir de la page 101, donc il y a tous les chiffres, le processus est assez bien expliqué.

Ce qu'on avait comme point à approfondir, c'est notamment la destination des matériaux les plus pollués, comme il n'y a pas trop de décharges adaptées dans nos régions, savoir où ça va, en quelle ampleur, quelle quantité, qu'est-ce qui est prévu à ce niveau-là ? Ce qui nous a marqué, c'est aussi que sur certaines données, on manque encore de données juste avant, sur les études environnementales, sur la qualité des terres, le CERN nous dit que les investigations vont se poursuivre jusqu'en 2026. Donc, ça nous a un petit peu interpellé de savoir si jamais on trouve des irrégularités ou des gros problèmes, comment est-ce que ça se passe ?

Ensuite, c'est ce qui va se passer sur le mode de destination et d'exportation des matériaux excavés. Quels types d'embouteillages et quels types d'impact sur les routes ? Est-ce que ça va surcharger un trafic gessien déjà congestionné ? Ensuite, c'est la question - ça rejoint un peu les lieux à adapter pour réhabiliter les molasses les plus pollués.

Sur le point de ce qui n'est pas clair pour un public profane, on rejoint un ce qui a été dit jusque-là sur le fait que ce serait bien d'avoir des points de comparaison, des études dans le temps, des images, parce qu'effectivement, se représenter 6,3 millions de mètres cubes sur 8 ans ou 10 ans de travaux sur 97 kilomètres de circonférence, ce n'est pas forcément le plus évident. Ensuite, un autre point sur ce qui n'est pas clair pour un public profane, c'est : si jamais on se rend compte que les terrains ne sont pas adaptés à certains endroits, comment est-ce que le CERN propose de les déplacer sur la circonférence du tracé ? Est-ce qu'il y a des solutions de repli qui sont déjà étudiées ou non ? Sur ce qui nous interpelle le plus... j'en ai déjà un peu parlé tout le long, c'est : Que faire de ces matériaux excavés ? Est-ce que ça reste chez nous ? Est-ce que c'est prévu ? Est-ce qu'il y a déjà des départements, des régions annexes qui sont déjà en demande ? Si jamais, vraiment, c'est des conséquences comme il y a marqué dans le document.

M. David CHEVALLIER - Président de la CPDP

Merci beaucoup. Table 10. Table 10, Maîtrise des risques.

Mme Véronique MOREL - Membre de la CPDP

On vous écoute.

Mme Aline HOFER - Participante

Rebonsoir. Nous, on était plusieurs d'horizons différents, de communes différentes, des élus et des non élus. Ce qu'on a appris à la lecture du document, pour certains, c'est que la France est partagée en zones sismiques, que les des déchets sont partagés entre la France et la Suisse. Par rapport aux risques qui ont été pris en compte, ça semble assez globalement complet. On a relevé, par contre, peut-être qu'il manquait, avec tout ce qu'on entend, l'hantavirus, plein de choses comme ça, peut-être un risque bactériologique. En allant fouiller au fond de la terre. On ne sait pas si on peut réveiller quelque chose ou pas... Oui, ça peut faire sourire, mais c'est un questionnement.

Sinon, au niveau des risques sismiques aussi, il n'y a pas de mesures. On voit qu'on a eu des tests par rapport aux vibrations dans Challex et il y a certaines maisons qui n'ont pas forcément les fondations solides. Certaines, semble-t-il, ont subi des dommages et quelques fissures. Ça, ça serait intéressant de voir ce qui est prévu, parce qu'on parle aussi des mesures de santé et de sécurité pour les ouvriers, mais pas forcément pour les riverains. Ça, c'est peut-être quelque chose à prendre en considération.

Sinon, pour les catastrophes - on prie tous qu'elles n'arrivent pas - mais s'il devait arriver l'impensable, on sait que le CERN est doté de professionnels, des pompiers, et qu'ils sont assez réactifs. Mais est-ce qu'il ne serait pas... à une plus grande échelle de coordonner les deux pays hôtes au niveau des catastrophes ? Une prise en compte ? des exercices grandeur nature et comment prévenir la population ? Est-ce que c'est comme en France avec un numéro d'appel ? Est-ce que s'il y avait vraiment quelque chose, le SDIS et les pompiers volontaires seraient suffisants. Moi, j'ai travaillé au Cercle des agriculteurs où c'est un gros pôle à risque. Il y a eu un incendie. Les Français

ont aidé les Suisses parce que c'était vraiment un gros incendie. Voilà, est-ce que c'est des choses qui sont prises en considération.

Sinon, ce qui n'est pas clair pour le public profane, je rejoins ce qui a déjà été dit. Il faut prévoir un peu plus de vulgarisation des termes techniques afin de les rendre accessibles au public non initié et puis peut-être plus ludique en rejoignant les schémas, les graphiques, des images, je ne sais pas. Et puis, ce qui m'interpelle, moi, c'est que dans les risques, le barrage n'a pas été pris en considération. On a un barrage à Challex au cas où.

Mme Véronique MOREL - Membre de la CPDP

Merci. Merci beaucoup.

M. David CHEVALLIER - Président de la CPDP

Pardon, le barrage de Challex n'a pas été pris en considération en termes de risques ? Ok.

Mme Véronique MOREL - Membre de la CPDP

Il nous reste une dernière table, je crois. Qui va prendre la parole ?

M. David CHEVALLIER - Président de la CPDP

Coûts et financement. Allez-y.

M. Jean-Pierre DELAHAYE - Participant

Oui, dans ce chapitre, on apprend le coût du projet que tout le monde connaît, 15 milliards, qui paraît une grosse somme, mais évidemment, on est rassuré immédiatement parce qu'on explique que ce financement est assuré pendant 30 ans et donc ça fait 500 millions par an, qui est largement en dessous du budget du CERN. Donc, à condition que tous les États membres décident de prolonger le budget au niveau où il est actuellement, il n'y a a priori pas de problème de financement. C'est ce qu'on comprend.

Maintenant, il y a une autre partie du sujet où j'ai beaucoup appris, mais j'ai quelques doutes quand même, ça mériterait d'être expliqué un peu plus en détail, parce qu'on nous explique que même si ce coût est très important, en le faisant, on gagne encore plus que ce qu'on dépense. On gagne 20%, c'est-à-dire le coût du budget, le budget est de 15 milliards, mais il y a des côtés négatifs à côté qui fait que - je vous passe les détails - on arrive à 20 milliards. Mais si on fait le projet, on gagne 24 milliards. Donc, chaque franc suisse investi dans ce projet rapporte 20%. C'est formidable. Il me semble qu'il faudrait même en construire plusieurs si c'est vrai. Maintenant, est-ce que c'est vrai ? Si c'est vrai, ça mérite d'être vraiment expliqué parce que c'est important. Maintenant, quand je regarde les arguments, j'ai quand même quelques doutes. Par exemple, on vous dit que dans ce qu'on se rajoute... Le coût du projet, on le connaît, c'est facile à calculer. Par contre, les effets négatifs, c'est plus difficile. Il y a par exemple, un coût dû au gaz à effet de serre. Et on estime que le coût de l'augmentation du gaz à effet de serre correspond à 600 millions. D'où viennent ces 600 millions ? Moi, ça me paraît à la fois beaucoup et très peu.

Dans les bénéfices, on nous explique qu'on va gagner 24 millions. Mais quand je regarde les sujets, par exemple production scientifique, on estime qu'il va y avoir 38 008 publications scientifiques. Pourquoi 8 ? Je ne sais pas. Et que chaque citation correspond à 110 francs suisses. On arrive à un total de 6,6 milliards. Ça ne paraît quand même pas très convaincant comme argumentation. Notre message, c'est : ce sujet est très important parce que si c'est vrai que la communauté y gagne en faisant ce projet, faisons-le, c'est sûr. Mais il faut alors que les arguments soient clairs et clairement démontrés ce qui, à mon avis, n'est pas le cas.

M. David CHEVALLIER - Président de la CPDP

Merci beaucoup. Petite précision, c'est 15 milliards sur 15 ans et pas sur 30 ans dans le document. Sur le document, on est sur la page... Tu peux me la redonner... Page 116, on est sur 15 milliards sur 15 ans... Si, également, oui... Non, c'est 15 ans. On a un webinaire le 15 septembre sur Coûts et financement. Puisque vous êtes devenu le spécialiste de la salle sur les questions Coûts et

financement, je vous invite, et bien sûr tout le monde, à venir poser toutes ces questions.

Merci beaucoup pour ces retours. On a navigué entre les tables et on a vu qu'il y avait beaucoup d'échanges et que c'était très intéressant d'avoir ces temps-là. Et vous voyez qu'on apprend des éléments. J'ai peut-être envie qu'on se donne peut-être cinq minutes. Je sais qu'on a des élus dans la salle. La table 7 a évoqué les questions de dialogue territorial. Est-ce que du côté des élus locaux, vous avez des éléments à discuter autour de cette question-là ? Comment vous êtes associés ? Et effectivement, comment les SCoT vont s'adapter ? Est-ce que c'est le projet du CERN qui s'adapte aux SCoT ou l'inverse ?

Mme Véronique MOREL - Membre de la CPDP

Les SCoT ? Schéma...

M. David CHEVALLIER - Président de la CPDP

Schéma de cohérence et d'organisation territoriale ? Merci. Est-ce que du côté des élus, vous auriez envie de dire quelque chose sur ces questions-là ?

Mme Aline HOFER - Participante

Ça, c'est des enjeux que nous, on ne maîtrise pas et ça se passe avec la préfecture, tout ce qui est au niveau du sol, des arrêtés. Nous, il y a un PLUi-H qui est en révision. Ça, c'est vrai que c'est... Le plan local

M. David CHEVALLIER - Président de la CPDP

Plan local d'urbanisme, le i je l'ai plus et d'habitat... Intercommunal d'habitat.

Mme Aline HOFER - Participante

Là, effectivement, on s'est concerté avec le CERN, mais déjà sous le mandat précédent, par rapport au positionnement, là, il y a un des sites qui est mentionné, mais il y avait d'autres possibilités. Rien n'est définitif.

M. David CHEVALLIER - Président de la CPDP

Rien n'est définitif et c'est vrai...

Mme Aline HOFER - Participante

C'est pour ça qu'on ne communique pas au niveau des choses qui ont un organe de travail.

M. David CHEVALLIER - Président de la CPDP

Oui, OK, d'accord. Mais en tous les cas, vous, vous êtes en relation avec le CERN, avec les services de l'État... Plus ou moins, oui. Allez-y, prenez le micro.

M. Rémi FONTAINE - Participant

Quelqu'un pourra peut-être me contredire si je me trompe, mais beaucoup de communes sont très en retard par rapport à l'état d'avancement tel que le PLUi-H existe dans le Pays de Gex. Les communes rurales côté Haute-Savoie, elles sont encore à l'époque du... comment ça s'appelait avant le PLUi-H ? Les PLU, oui.

M. David CHEVALLIER - Président de la CPDP

Ok. Est-ce que du côté de la sous-préfecture, vous voulez intervenir ?

Mme Joanna PELLUET - Sous-préfecture de Gex

Moi, je ne suis pas une spécialiste en urbanisme et en aménagement et je sais que ce sujet est bien suivi par les services de la DDT, notamment, et par la préfecture.

M. David CHEVALLIER - Président de la CPDP

Vous pouvez vous présenter ?

Mme Joanna PELLUET - Sous-préfecture de Gex

Oui, Joanna Pelluet, je suis la secrétaire générale de la sous-préfecture de Gex. Après, oui, par rapport aux documents d'urbanisme, on n'est aussi pas sur les mêmes échelles de temps, puisque là, le PLUi-H va concerner les prochaines années. Là, c'est un projet qui concerne encore plus loin, mais c'est bien pris en compte de notre côté pour le futur - si jamais le projet se fait.

M. David CHEVALLIER - Président de la CPDP

Merci beaucoup. On est en train de prendre un tout petit peu de retard, mais on vous avait promis une présentation des retours sur les contributions d'acteurs sur le dossier de présentation du projet, le travail que vous avez fait, qui a été fait par 17 acteurs. On vous les présente et puis on pourra en discuter autour du bar pour le temps de cocktail qu'on a prévu juste après.

La question qu'on a posée, le dossier de la maîtrise d'ouvrage a été mis sur le site Internet du débat public le 11 mai et on a demandé aux acteurs qui le voulaient bien de faire cette lecture avec les questions que vous avez eues. Il y a 17 acteurs qui ont répondu - jusqu'à présent, il pourra encore y en avoir. 14 associations locales, une commune, un syndicat professionnel, un organisme consulaire. Ils sont en ligne depuis le 4 juin et vous en avez un exemplaire en consultation papier au fond de la salle.

Il y a déjà eu pas mal de critiques et de suggestions sur le débat et sur la participation. Donc, des choses qui nous sont plutôt adressées à nous et qu'on a aussi entendues déjà dans la soirée. Le fait qu'on leur demandait de

travailler beaucoup - et on en a conscience et encore une fois, on les remercie d'avoir fait ce travail en très peu de temps. Un sentiment de déséquilibre démocratique sur cette question que nous, on a réglée en mettant effectivement les documents sur le site de la CNDP et en faisant par exemple cette présentation ce soir, qu'on a faite également le 4 juin. Le débat estival est tardif. Le fait que ce débat se passe sur une période estivale, mais que le débat vient aussi tardivement pour l'un des acteurs. Le projet qui semble bouclé d'avance, ce qu'on a entendu aussi ce soir, le fait que c'est décidé au niveau international mais que les impacts du projet, ils sont très locaux et comment on fait cette circulation entre le local et l'international. Un acteur qui dit : « Nous ressentons un passage en force, pas de débat et trop de points très flous ». Tout ce qui est entre guillemets, ce sont bien sûr des citations issues des cahiers d'acteurs.

Le fait que le scénario zéro et les alternatives, il n'y a pas vraiment d'autres choix selon le document, alors que c'est le point crucial de la concertation, ce qui a été relevé aussi sur la table qui l'a évoqué ce soir, et l'absence d'un scénario comparatif clair, détaillant ce qui se passe si on ne fait pas le projet, qui empêche de comprendre les alternatives scientifiques, les alternatives économiques.

Les éléments d'information qui sont jugés intéressants sont aussi souvent jugés insuffisants - mais je crois qu'en synthèse, c'est un peu ce que vous avez dit ce soir. Les acteurs ont trouvé les informations intéressantes sur la science des particules, sur le principe général de fonctionnement du projet de FCC, ainsi que les alternatives au projet. Mais toutefois, ces données semblent peu précises, notamment un acteur qui dit qu'il est surpris de devoir débattre d'un projet dans les contours techniques et financiers, reste à définir ultérieurement, ce qui fait écho à ce qu'on a entendu ce soir également. Et puis, peu lisibles au regard, effectivement, comme vous l'avez noté, d'un vocabulaire qui paraît encore très scientifique et très technique.

La question des comparaisons, nous, on s'en est emparés. On va mettre progressivement en ligne des infographies qui permettront de - comme vous le disiez, 6,2 millions de tonnes, qu'est-ce que ça veut dire ? Donc, progressivement, on va mettre en ligne et à disposition des éléments de comparaison, notamment avec d'autres projets dans la région. Et puis, Il y a

eu des incohérences qui ont été relevées. Par exemple, les millions de mètres cubes par an qui ne sont pas les mêmes en page 74 et 92. Sur les coûts, je crois aussi, vous en aviez repéré une.

Les thématiques qui interrogent plus particulièrement les acteurs, c'est : Caractéristiques et faisabilité du projet, les contributions qui soulignent à la fois l'ampleur et les incertitudes, la surprise de voir présenter un projet sans trop de superlatifs, alors que les acteurs trouvent que c'est un très gros projet, un giga-projet, etc.. Titanesque, par exemple, pour ce premier verbatim. Le dossier indique que les carrières des territoires concernés sont suffisantes pour accueillir les matériaux excavés. Il serait donc incompréhensible que le projet génère des besoins en termes supplémentaires d'installation de stockage de déchets inertes. Beaucoup de questions, comme vous l'avez relevé aussi - c'était vous, sur la table 9 - d'incompréhension du fait qu'on ne voit pas bien le devenir de ces matériaux et en particulier des déchets inertes.

Sur les coûts et financements, le fait que le coût est annoncé à 16 milliards, mais qu'il serait revu à la hausse, comme c'est toujours le cas sur ce type de projet, que c'est plutôt des estimations et que c'est très peu compris et que des coûts externalisés ne sont pas détaillés. Qu'est-ce qui serait à la charge de nos impôts ? notamment pour cet élu-là. Et que du coup, ça met aussi en péril le financement d'autres projets scientifiques. C'est un choix qui est fait et qui obère d'autres choix.

Sur les impacts environnementaux, globalement, la séquence ERC, *éviter, réduire, compenser*, nous paraît peu crédible, selon un acteur. Il faut préciser les impacts sur les paysages et sur la santé pendant les longues années de travaux et après. Je crois qu'on voit beaucoup de parallèles entre vos lectures et celles qu'ont fait les acteurs. Aucune preuve sérieuse de la réutilisation de la molasse. Vous avez plutôt, vous, émis des doutes, mais cet acteur-là, lui, il dit que ça ne paraît pas sérieux. L'absence des termes de « GIEC », de « réchauffement climatique », comme vous l'avez dit à la table 8, cette question est absente du dossier. Et puis, sur les impacts socio-économiques, beaucoup de choses à clarifier. Notamment sur les zones urbaines, mais aussi les espaces ruraux, agricoles, forestiers, les chemins utilisés pour les loisirs de pleine nature, quelles sont les emprises réelles au sol, quels impacts fonciers agricoles et les expropriations. Il a été évoqué à la première réunion

d'ouverture, les 40 hectares d'emprises clôturées, mais il y a d'autres surfaces et le CERN aujourd'hui ne donne pas d'informations sur l'étendue de ces surfaces. Donc, c'est effectivement cette question de la prise en compte... qui sont liées au projet connexe en phase chantier, puis en phase exploitation.

Ensuite, c'est la gouvernance qui était en question, avec ce verbatim qu'on a mis un peu en exergue, le CERN est-il vraiment LA communauté scientifique ? C'est décidé au sein d'une communauté scientifique, mais il y a une diversité de ces opinions scientifiques et elle semble ignorée dans le dossier de la maîtrise d'ouvrage. Il n'y a pas un mot sur les critiques émises par des centaines de scientifiques du monde entier pour cet acteur. Je précise tout de suite que ça, c'est l'objet du débat du 17 juin à Lyon et qui sera retransmis en visio en direct et que la visio sera également disponible dès le lendemain ou le surlendemain sur le site Internet. Le fait qu'il n'y a pas d'université française. Cette question aussi de la validation par les États qui apparaît comme une simple formalité, mais on a vu dans la réunion du 4 juin, qu'il y avait tout un processus qui allait durer certainement de 2028 à 2029, puisque chaque État a ses modalités de décision. Et puis, quelle place pour les acteurs locaux et le public ? Il est parlé d'un dialogue continu avec les collectivités territoriales. Selon cet acteur, cet avis n'engage que le CERN, mais n'est pas le reflet du terrain vis-à-vis d'élus locaux qui découvrent le projet par les citoyens et les associations. Et puis des questions autour de qu'est-ce qui se passera après ce débat.

Je pense qu'on a terminé. Je vous épargne la conclusion de David Chevallier pour vous proposer de rejoindre directement le bar et de continuer les échanges plus librement autour d'un verre. Merci beaucoup pour votre présence à cette soirée.